

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA CONFÉRENCE SUR LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le secrétaire d'État annonçait une politique du gouvernement quand il disait à Winnipeg qu'en janvier ou en février une conférence fédérale-provinciale spéciale traitera des disparités économiques.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu la déclaration et je dois avouer ne pas être au courant de cette conférence. J'imagine que le ministre songeait à une rencontre entre des hauts fonctionnaires ou des ministres plutôt qu'à une conférence fédérale-provinciale en bonne et due forme.

L'hon. M. Stanfield: Est-ce possible que le gouvernement canadien, comme le secrétaire d'État l'a dit à Winnipeg, juge que la constitution du Canada et les disparités économiques n'ont rien en commun et que les disparités économiques et l'équité constitutionnelle sont d'ordre secondaire et doivent céder la priorité aux aptitudes linguistiques? Est-ce que cela représente la politique du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répéter qu'il me faudra lire la déclaration pour m'assurer que c'est bien là le sens des paroles du secrétaire d'État. La politique ministérielle à ce sujet a souvent été énoncée. La question linguistique présente un danger pour l'unité du pays, mais celle des disparités économiques en présente un également, et tout gouvernement fédéral se doit de tendre à la justice dans ces deux domaines.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre aurait-il l'obligeance de conférer avec le secrétaire d'État et peut-être même de faire à la Chambre une déclaration, acceptable aux yeux du ministre et du très honorable député, sur la nature de la politique ministérielle?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai souvent des entretiens avec le secrétaire d'État, mais je viens de faire une déclaration sans l'avoir consulté. J'ai déclaré qu'il était extrêmement important de remédier à ces deux problèmes: disparités régionales et redressement des torts linguistiques.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, si cette conférence doit avoir lieu,
[M. Baldwin.]

le premier ministre nous dirait-il si l'on y traitera du développement régional et si l'on songera à y inviter les gouvernements provinciaux et autres organismes importants, comme les municipalités?

Le très hon. M. Trudeau: Je dois répéter, pour répondre à la première partie de la question que, pour ma part, je ne suis pas au courant de cette déclaration du ministre. S'il préconise une conférence fédérale-provinciale à un palier quelconque et si les provinces y consentent, le gouvernement s'inclinera volontiers.

M. MacDonald: Dois-je conclure des paroles du premier ministre que cette conférence risque de n'être pas dirigée par l'actuel ministre du Développement régional plutôt que par le secrétaire d'État?

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DES TARIFS DE LA COMPAGNIE BELL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes, qui est censé diriger un ministère des communications. Pourrait-il nous dire si, vu les bénéfices réalisés par la compagnie de téléphone Bell qui, certaines années, ont dépassé le niveau autorisé par une autorité compétente, il songe à prendre des mesures pour contrecarrer la demande de la compagnie Bell en vue d'augmenter ses tarifs?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne des transports, cour d'archives établie par le gouvernement, se propose de faire enquête sur le bien-fondé de telles réclamations.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que la Commission canadienne des transports entend des témoignages et des arguments qu'elle étudie ensuite avec des fonctionnaires à divers paliers du gouvernement, j'aimerais demander au ministre s'il a songé à prendre des mesures pour s'assurer qu'elle s'acquitte de sa tâche non seulement de façon efficace, mais en tenant compte de l'intérêt du public?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, le député peut être assuré que le ministre des Postes suivra les audiences avec grande attention. Évidemment, il ne peut décider maintenant quelle mesure il prendra.